



**ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA G.R.C.**  
**Bureau de direction**  
**Nouvelles et opinions**  
**Avril 2011**

**LE COIN DU PRÉSIDENT**

**L'Association des anciens de la G.R.C. et ce que nous faisons pour nos membres.**

- a. **PROMOTION ET DÉFENSE DES DROITS** – L'Association des anciens de la G.R.C. a conclu des ententes de partenariat avec des organismes tels que l'Association nationale des retraités fédéraux et la Légion royale canadienne dans le but de faire pression sur la G.R.C. et le gouvernement sur des points d'intérêt communs. L'association désire obtenir une meilleure protection et l'augmentation des bénéficiaires des pensions des membres, des régimes de soins de santé et de soins dentaires, des prestations d'invalidité. L'association fait aussi pression pour la mise en place du Programme pour l'autonomie des anciens combattants en faveur des membres, pour l'amélioration des bénéficiaires de pensions pour les épouses et pour ces mêmes conditions lors d'un mariage après 60 ans. Nous voulons ainsi provoquer des changements pour améliorer la qualité de vie de tous nos anciens. Nous travaillons également de concert avec la G.R.C. pour empêcher la mise en place de programmes gouvernementaux susceptible de porter préjudice à nos membres. Nous avons identifié des ombudsmans régionaux afin qu'ils puissent travailler de concert avec l'ombudsman de l'association nationale appointé par le bureau de direction.
- b. **INFORMATION** – Les membres de l'association ont accès à du personnel professionnel dont les bureaux sont situés dans le Q.G. de la G.R.C. à Ottawa. Les revues "*the Quarterly*" et « *la Trimestrielle* » sont réalisées, publiées et distribuées par l'Association des anciens de la G.R.C. Nous avons un site internet national qui diffuse de l'information spécifique et générale à nos membres. Le bureau de direction publie le procès-verbal et la situation financière de toutes les réunions. Les A.G.M. sont aussi un endroit où l'on diffuse de la formation et des informations à tous les membres. Nous sommes à la recherche d'officiers d'entraide divisionnaires afin de les former pour être au service des membres dans chaque division. Un bulletin d'information périodique est publié pour informer les membres.
- c. **PUBLICATIONS** -
1. "*the Quarterly*" et « *la Trimestrielle* »
  2. Bulletin du président
  3. Procès-verbaux des réunions
  4. Information sur les membres et le recrutement
  5. Rapports financiers

## 6. Sujets d'intérêts spécifiques

### d. PROGRAMMES -

1. Caisse fiduciaire de bienfaisance de la G.R.C. et Caisse fiduciaire de bienfaisance de l'Association des anciens de la G.R.C.
2. Services de l'ombudsman
3. La Fondation de la G.R.C.
4. Présente au sein de plusieurs comités gouvernementaux.
5. Rabais d'affaires -
  - *Tip Top Tailors* offre 10% en sus de toute autre offre de rabais sur les articles en vente dans ses magasins. Les vêtements sur mesure et la location de smoking ne sont pas couverts par cette offre. *Tip Top Tailors* de Toronto TTT fabriquera toutefois des vestons.
  - Budget/Avis véhicules de location - 5% de rabais au Canada et aux États-Unis, 20% en Europe de l'Ouest, 10% en Afrique et au Moyen-Orient, 15% en Asie et Pacifique et 10% en Amérique Latine et aux Caraïbes. Aucun frais de kilométrage sur plusieurs modèles plus petits que les fourgonnettes.
  - Assurances Aviva pour la maison et l'auto – Bas tarif pour les anciens de la G.R.C. Téléphonnez ou visitez notre site internet pour une estimation.
  - Hôtels - Centre sud de la Colombie-Britannique - Quatre hôtels offre des taux inférieurs au taux du gouvernement pour les membres de l'Association des anciens de la G.R.C.

\* \* \* \* \*

#### **Lettre envoyée à:**

Le Commissaire de la G.R.C.,  
Le ministre d'état.

18 mars 2011

**Objet: Manque de reconnaissance des policiers de la G.R.C. et de ses anciens de la part du gouvernement fédéral.**

Monsieur,

Le 22 février 2011, j'ai fait parvenir au Ministre d'état au nom des membres de notre association, une lettre demandant que les membres de la G.R.C. et ses anciens puissent profiter du même rabais de 25% offert aux membres des Forces armées par Via Rail Canada. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ce jour.

Le 17 mars 2011, alors que je regardais un reportage de la CBC à la télévision, le Ministre d'état annonçait que le programme de reconnaissance des Forces armées s'appliquait aussi à « Marine Atlantic » vers Terre-Neuve à bord duquel les militaires pouvaient voyager gratuitement. L'association des anciens de la G.R.C. demande votre aide pour que cette offre soit aussi proposée aux membres de la G.R.C. et ses anciens.

Je fais également parvenir une copie de cette lettre au Ministre afin de lui demander que ces offres de reconnaissance de Via Rail et de Marine Atlantic soient aussi offertes à nos membres.

La G.R.C. a été mandatée pour travailler de concert avec nos forces armées en Afghanistan et dans d'autres pays. Nous sommes profondément offensés du manque de reconnaissance et d'appréciation démontré par le gouvernement fédéral envers nos membres et anciens qui se sont dévoués dans ces pays ravagés par la guerre.

\* \* \* \* \*

**Rencontre entre l'association et du personnel d'Anciens combattants Canada**

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 16 mars 2011, de 13h00 à 14h30

Présents – Président de l'association, Tim HOBAN, M. Keith HILLIER, Carlos LOURENSO, Charlotte STEWART, Theresa FINKLE, Shawn RUSSELL:

***Sujets à l'ordre du jour:***

- A. Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- B. Allocation pour soins.
- C. Pension des épouses lors d'un mariage après l'âge de 60 ans.
- D. Définition du mot "VÉTÉRAN"

**A. P.A.A.C. (Programme pour l'autonomie des anciens combattants).**

Il y a eu de nombreuses discussions sur les raisons pour lesquelles nos membres ont besoin d'un tel programme pour les aider à demeurer chez-eux alors qu'ils sont incapables de faire l'entretien, de tondre le gazon, d'enlever la neige, etc. Keith Hillier indique que son ministère est régi par la loi et que les membres de la G.R.C. ne sont pas couverts par cette loi à ce jour. Alors que la G.R.C. n'a pas voulu être incluse dans la Nouvelle charte des vétérans, nous n'avons pas d'autre recours pour obtenir l'aide en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants ou tout autre programme offert par Anciens combattants Canada. Le P.A.A.C. est payé à même le budget de 3.4 milliards de dollars d'Anciens combattants Canada et aucune partie de ce budget n'est prévue pour la G.R.C. Il y a environ 68,000 membres des Forces armées qui reçoivent de l'aide en vertu de ce programme. Les membres de Forces armées doivent recevoir une pension d'invalidité d'au moins 1% afin de se qualifier pour les programmes d'Aide. La majorité des vétérans de la Seconde Guerre Mondiale ne se qualifient pas pour les programmes.

**SUGGESTION:**

- Vérifier avec la Légion royale canadienne pour voir qu'elle était leur approche et préparer une proposition.
- Que les cadres supérieurs de la G.R.C. et le personnel de direction de l'Association des anciens de la G.R.C. rencontrent le Solliciteur général du Canada pour qu'il donne son accord à notre proposition de faire inclure les anciens de la G.R.C. dans ce programme.
- Le Ministre approuve et soumet notre demande au Cabinet pour les 3 lectures.

**PLANIFICATION:**

- Communiquer avec la Légion royale canadienne afin de déterminer l'approche utilisée.
- Rencontre avec les cadres supérieurs de la G.R.C. le 16 mai 2011 afin de discuter de l'aide qu'ils peuvent offrir et de la marche à suivre.
- Poursuivre avec la rédaction d'une proposition et obtenir une rencontre avec le Solliciteur général.

**B. ALLOCATION POUR SOINS.**

- A. Il faut noter que même si les anciens de la G.R.C. ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ils sont toutefois admissibles au programme d'allocation pour soins en vertu de l'article 32 de la Loi sur la pension de retraite de la G.R.C. qui stipule que les membres de la G.R.C. sont admissibles à tous les bénéfices en vertu de cette loi, ce qui inclut le programme d'allocation pour soins.
- B. NOTE: POUR ÊTRE ADMISSIBLE À CE PROGRAMME, LE MEMBRE DOIT RECEVOIR UNE PENSION D'INVALIDITÉ DE 1% OU PLUS.

SUGGESTION:

- Anciens combattants Canada va préparer une trousse d'information concernant le programme d'allocation pour soins pour notre site internet et pour l'attention de nos membres.
- À être fait dans les 30 jours.
- Offrir à Anciens combattants Canada d'installer un kiosque lors de notre prochaine A.G.M. pour informer les membres qui seront présents.

PLANIFICATION:

- Faire en sorte que la trousse d'information sera affichée sur notre site internet dans les 30 jours.
- Prendre les mesures avec le comité de l'A.G.M. pour qu'un kiosque soit installé dans le hall de réception de l'hôtel où auront lieu les réunions.

**C. LA PENSION POUR L'ÉPOUSE LORD D'UN MARIAGE APRÈS 60 ANS:**

Nous avons parlé de tous les sujets qui touchent nos membres et de leurs inquiétudes à ce sujet. Nous devons éliminer toute référence à l'expression « *Gold Digger* » (chercheuse d'or) que nos membres croient être une expression discriminatoire. Anciens combattants Canada dit n'avoir rien à faire avec cette situation et recommande ce qui suit :

- A. Nous devons préparer une présentation et obtenir une rencontre avec le président du Conseil du trésor étant donné que ce sera cette personne qui devra soutenir cette demande. Le président du Conseil du trésor est la personne qui s'occupe des pensions gouvernementales.

PLANIFICATION :

- Obtenir l'appui des Forces armées, de la Légion royale canadienne et de l'Association nationale des retraités fédéraux
- Rédiger une proposition
- Obtenir une rencontre avec le président du Conseil du trésor

**D. DÉFINITION DU MOT « VÉTÉRAN »:**

La définition du mot «vétérán» comme mentionné dans la documentation ne prévoit aucun droit à des bénéfices ou avantages et est purement symbolique. Il y a 750,000 vétérans au Canada et 250,000 reçoivent des prestations. Il a été aussi noté que la majorité des vétérans de la Seconde Guerre Mondiale ne sont pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Étant donné que la définition est seulement symbolique, nous ne voyons pas la nécessité de poursuivre avec ce sujet à moins que le bureau de direction de l'Association des anciens de la G.R.C. le juge autrement.

**RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE**

MISE À JOUR SUR LA CARTE D'ASSURANCE.

- A. La limite quant à la durée de l'approvisionnement des médicaments est passée de 30 à 100 jours. Cela fait suite à de nombreuses objections car la limite de 30 jours aurait été un gros inconvénient pour plusieurs et aurait été la cause de frais plus élevés.
- B. Si vous avez l'intention de voyager et que vous avez besoin d'un approvisionnement pour une période de plus de trois mois, vous êtes prié de contacter le centre d'appels du RSSFP de la Sun Life, au 1 (888) 757-7427
- C. Des révisions sur l'utilisation de certaines drogues seront effectuées pour la sécurité de nos membres.
- D. L'utilisation de drogues génériques va diminuer l'ensemble des frais, réduisant ainsi le montant de 20% que nous sommes devons déboursier.

Une lettre de l'Association a été acheminée au (RSSFP) Régime de soins de santé de la fonction publique, afin d'obtenir des réponses à deux questions précises :

1. Pourquoi n'avons-nous pas de représentant au sein du comité qui étudie les augmentations de tarifs étant donné que nous sommes aussi des contributeurs.
2. Quelles sont les raisons pour le montant de l'augmentation.

## **LE PRÉSIDENT VISITE LA DIVISION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD:**

Le 15 mars 2011, Betty et moi sommes allés à la réunion du printemps de la division de l'Île-du-Prince-Édouard à Charlottetown j'ai également pris la parole après que le commandant de la division « L » de la G.R.C. se fut adressé aux membres. La surint.-princ. Tracy HARDY a fourni des plans et sa manière de voir sur la façon de travailler de la police sur l'île et des problèmes qu'ont à faire face ses membres. Elle a indiqué qu'elle était à mettre sur pied un « comité de l'amélioration continue » pour examiner des façons d'améliorer la façon de travailler de la police dans la province. Elle a aussi exprimé le désir de voir quelqu'un de l'exécutif de notre association participer à ce comité. C'est une des façons de créer des liens plus étroits entre les membres actifs et les retraités. La division de l'Île-du-Prince-Édouard a des représentants de comtés et la Commandante a demandé à ses commandants de districts d'entrer en contact avec ces représentants de comtés.

Quand j'ai pris la parole, j'ai expliqué ce que l'association avait comme objectifs et comment notre partenariat avec la Légion royale canadienne et l'Association nationale des retraités fédéraux nous aiderait à les atteindre. J'ai clairement indiqué ce qu'étaient les problèmes et nos objectifs. Je leur ai aussi demandé de participer à l'A.G.M. de Terre-Neuve étant donné que c'est lors des A.G.M. que les décisions qui dictent la conduite de l'association sont prises par les participants. Ma présentation semble avoir été très appréciée des 29 membres présents. Je veux remercier les membres de la division de l'Île-du-Prince-Édouard et leur président, Mike O'Neil pour leur invitation.

### **PROCHAINES RENCONTRES –**

- A. 15 avril 2011 - La division de Calgary Division célèbre le 125<sup>e</sup> Anniversaire de l'association.
- B. 15 au 17 avril 2011 - Voyage avec l'avion de la G.R.C. pour rencontre avec le sous-commissaire supérieur
- C. 21 avril 2011 - Rencontre du Bureau de direction par vidéoconférence – Frédéricton, NB
- D. 29 avril 2011 - Rencontre du printemps de la division du Nouveau-Brunswick à Riverview, NB.

### **RÉUNION DU COMITÉ DE LA CAISSE FIDUCIAIRE DE BIENFAISANCE DE LA G.R.C. LE 19 FÉVRIER 2011.**

Présents: Tim HOBAN; Bill GIDLEY; Kim VECK, (613-843-3726). Fax: (613-825-0204).

Secrétaire de la Caisse fiduciaire de bienfaisance de la G.R.C.  
Mail stop No.22, 73 Leikin Drive,  
Ottawa, Ontario K1A 0R2

Le comité de la Caisse fiduciaire de bienfaisance de la G.R.C. a demandé que se tienne une conférence téléphonique afin de discuter des sujets suivants :

1. *Allocations permanentes*
  2. *Protocole d'accord de 1988*
  3. *Traitement des demandes*
  4. *Proposition de la part de l'Association des anciens de la G.R.C.*
  5. *Coopération au sujet des demandes*
- 
1. **Allocations permanentes** – La Caisse fiduciaire de bienfaisance est un mécanisme pour aider une fois les membres étant en difficultés financières. Toutefois, nous avons des veuves, ou autres personnes qui ont été

gardées dans le système de la caisse pour de longues périodes de temps, ce qui est contraire au but initial de la caisse. Il y a des cas spécifiques qui ont été soulignés, mais dont nous tairons les noms :

- A. Une dame a déménagé d'un centre de soins à un autre, mais dont les coûts sont le double. La question est : « Est-ce qu'il y a une autre facilité dans les alentours qui pourrait prendre soin d'elle au coût initial ? Pendant combien de temps croient-ils obtenir l'aide monétaire de la Caisse fiduciaire de bienfaisance ? »
  
  - B. Inquiétude quant à l'âge d'une dame. (57 ans) – Un examen de son dossier révèle deux dates de naissance. Il y a un besoin de confirmer la bonne. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour elle par d'autres organismes gouvernementaux. Bill devra vérifier plus loin ce dossier et faire rapport plus tard.
  
  - C. J'ai travaillé sur le dossier d'un homme et je crois qu'il s'agit d'une subvention unique. Il devait quitter la maison dans laquelle il vivait afin de trouver un meilleur logement et de s'éloigner d'une source de stress, de trouver du travail et de prendre soin de lui-même.
  
  - D. L'achat d'un mini-van adapté devrait faire l'objet d'une demande de la part de parents dont l'un est membre de la G.R.C. Aucune information financière de fournie étant donné qu'ils ont déjà acheté le véhicule. Ils nous enverrons une lettre à cet effet.
2. **Protocole d'accord de 1988** – démodé et doit être mis à jour. L'association doit jouer un rôle actif dans l'avance de fonds de 50,000\$ pour l'usage de l'association. Des effets positifs continus pour soutenir le programme. Kim se charge de rédiger une mise à jour du protocole pour notre attention et approbation.
3. **Traitement des demandes** - Les comités doivent travailler de plus près afin d'accélérer le processus des demandes. Lorsqu'il est possible qu'une demande fasse l'objet d'objections, il serait préférable de communiquer avec Kim pour trouver la meilleure façon de traiter ce cas. Ceci accélérerait le processus. Tous sont d'accord pour procéder de cette façon à l'avenir.
4. **Proposition de la part de l'Association des anciens de la G.R.C.** - Que la Caisse fiduciaire de bienfaisance fournisse à l'Association des anciens de la G.R.C. une somme de 25,000. Un montant qui serait administré par l'Association des anciens de la G.R.C. et qui ferait l'objet d'un rapport financier complet à la fin de l'année. Si nous donnons la somme de 15,000\$, alors la Caisse fiduciaire de bienfaisance remplacerait cette somme de 15,000\$ pour l'année pour que la balance soit toujours de 25,000\$. La réglementation de la G.R.C. ne permet peut-être pas cette façon de faire, mais nous allons vérifier et en faire rapport.
5. **Coopération au sujet des demandes.** - Sujet traité au paragraphe #3.

## **UNE VUE DE L'INTÉRIEUR**

Je recommande que vous preniez tous le temps de lire le procès-verbal des réunions du bureau de direction. Ces procès-verbaux sont affichés sur notre site internet national à l'adresse internet suivante: [www.rempvetsnational.ca](http://www.rempvetsnational.ca). Les informations qui traitent de sujets importants pour les membres y sont très nombreuses, en plus vous apprendrez ce que sont les devoirs des membres du bureau de direction et les exigences qu'ils doivent rencontrer en votre nom. Au fil des ans, j'en entendu des commentaires à l'effet que tout ce que les membres du bureau de direction faisaient, c'était d'aller participer aux A.G.M. J'ai revu récemment le rapport d'une de ces rencontres et j'ai vu qu'il contenait 30 pages de détails sur les sujets couverts lors d'une vidéoconférence de 4 heures. Il y a normalement 5 de ces vidéoconférences chaque année. Lorsqu'un dirigeant d'une division participe à l'une de nos réunions afin de comprendre comment les affaires de l'Association des anciens de la G.R.C. sont menées, tout comme ceux qui ont participé avant lui l'ont été, il est stupéfait de constater la quantité de sujets qui sont y sont traités et de voir comment le mécanisme qui gère les affaires de l'association est bien réglé.

Rick Morris, Gouverneur.

**DE LA PART DU PRÉSIDENT DE LA DIVISION DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR**

En ma qualité de président de la division de Terre-Neuve et Labrador, j'aimerais vous inviter à venir tous participer à la « SOIRÉE 2011 » lors de l'A.G.M. qui se tiendra du 19 au 22 mai 2011 dans la plus vieille cité de l'Amérique du Nord, St.John's. Nous avons décidé de présenter notre A.G.M. selon le modèle des « Fêtes de cuisine terre-neuviennes » où tous se rassemblent pour célébrer.

Notre SOIRÉE 2011 se déroulera à l'hôtel Sheraton St. John's. Nous prévoyons que la majorité des événements, sinon tous, se tiendront sur place, à cet hôtel.

Vendredi soir, le groupe très talentueux de "Spirit of Newfoundland Productions", présentera la pièce hilarante "A Kitchen Party". Après le souper du samedi soir, un orchestre saura présenter de la musique qui aura certainement pour effet d'entraîner les jambes les moins jeunes sur le plancher de danse. Lors du party au homard du dimanche, un autre orchestre offrira de la musique qui saura certainement vous plaire.

Je vous laisse avec l'expression bien terre-neuvienne suivante: "LONG MAY YOUR BIG JIB DRAW". Ce qui veut dire : « Longue vie à tous !»

Wayne Burry, président, division de Terre-Neuve et Labrador

\* \* \* \* \*

Produit par le comité des communications  
Rick Morris, Gouverneur et membre du comité.

Visitez notre site internet à: [www.rcmpvetsnational.ca](http://www.rcmpvetsnational.ca)